

ERASMUS+

POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



Enrichit les vies, ouvre les esprits.



ERASMUS+: UNE PORTE OUVERTE SUR L'EUROPE

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il se déroule sur une période de sept ans allant de 2014 à 2020.

Tous les établissements scolaires (maternelles, élémentaires et secondaires) sont invités à rejoindre Erasmus+. Des fonds sont disponibles pour les projets de mobilité du personnel et les partenariats en Europe. Cela permet à des classes entières ou à des groupes d'élèves de travailler sur une thématique commune et de participer à des échanges entre pays partenaires. Les élèves peuvent aussi être accueillis individuellement, pendant une période plus longue, dans un établissement scolaire d'un autre pays.

QUE PEUT OFFRIR ERASMUS+ À VOTRE ÉCOLE?

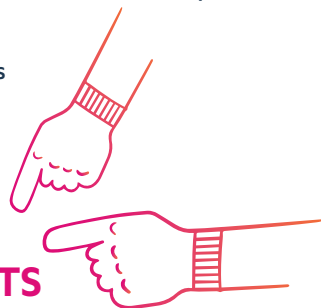
- ❁ Possibilités de développement professionnel pour les enseignants et le personnel
- ❁ Occasion pour les enseignants, le personnel et les élèves de découvrir d'autres pays européens
- ❁ Ouverture vers de nouveaux horizons pour les élèves, hausse de leurs aspirations et renforcement de leurs aptitudes de vie
- ❁ Contacts avec d'autres établissements scolaires sur tout le territoire européen
- ❁ Occasion de tisser des liens avec des entreprises, des organisations de jeunesse et d'autres partenaires nationaux et européens

ACTION CLÉ N° 2

PLUS DE

15 000 ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES

SE SONT ENGAGÉS DANS DES
PARTENARIATS EUROPÉENS





ACTION CLÉ N° 1

SOUTIEN À LA MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS ET DU PERSONNEL

Les enseignants et autres membres du personnel scolaire peuvent effectuer un séjour à l'étranger dans un autre établissement ou suivre un programme de formation dans un autre pays.

QUELS SONT LES TYPES DE PROJETS POUVANT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE?

L'action clé n° 1 finance le **développement professionnel du personnel scolaire**. Les établissements qui souhaitent présenter leur candidature doivent rédiger un «plan de développement européen». Celui-ci doit expliquer l'intention de l'établissement ainsi que ses besoins, et décrire les activités de mobilité prévues. Un projet candidat peut proposer différentes activités sur une période allant de un à deux ans.

Les autorités scolaires et les organismes de coordination peuvent également participer. Ils peuvent prendre la direction d'un **consortium de mobilité à l'échelle territoriale** regroupant plusieurs écoles de leur région. L'autorité se charge de déposer la candidature et de gérer les fonds au nom de tous les établissements scolaires participants.

Remarque: Dans le cadre de l'action clé n° 1, les établissements d'enseignement et de formation professionnels (EFP) ont la possibilité supplémentaire d'envoyer leurs élèves, apprentis et nouveaux diplômés, à l'étranger pour une période d'apprentissage ou de formation professionnelle.

ACTION CLÉ N° 2

CONSTRUCTION DE PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Les partenariats stratégiques sont des projets de coopération qui rassemblent des organisations de différents pays afin d'atteindre des objectifs communs. Les projets peuvent être de taille et de portée différentes selon les besoins et les objectifs des candidats.

QUELS SONT LES TYPES DE PROJETS POUVANT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE?

L'action clé n° 2 offre aux partenaires d'un projet la possibilité d'organiser des échanges de personnel et d'élèves, ou de développer un produit nouveau et innovant. Les projets peuvent avoir trait à différents enjeux importants de l'éducation scolaire européenne, comme l'inclusion sociale, l'apprentissage des langues ou la réduction du décrochage scolaire. Les thèmes prioritaires sont publiés chaque année dans le cadre de l'appel à propositions Erasmus+.

Les partenariats stratégiques offrent aux élèves de tout âge une occasion unique de se rendre dans des établissements scolaires partenaires dans d'autres pays. Il peut s'agir de séjours en groupe de courte durée (entre 3 jours et 2 mois) ou d'échanges individuels d'une durée plus longue (2 à 12 mois) s'adressant aux élèves du secondaire.

En plus du financement d'activités spécifiques, tous les partenariats stratégiques bénéficient d'une subvention forfaitaire couvrant les frais d'organisation et d'autres dépenses liées au projet.



TROIS TYPES DE PARTENARIATS STRATÉGIQUES

PARTENARIATS D'ÉCHANGES SCOLAIRES

NOUVEAUTÉ 2018!

Les partenariats d'échanges scolaires sont adaptés aux établissements qui souhaitent mettre en place un projet d'**échange d'élèves et de personnel**. Il s'agit de projets de petite envergure et donc appropriés aux établissements scolaires qui postulent pour leur premier partenariat Erasmus+.

- › **Principales caractéristiques:** – Centrage sur les activités de mobilité
– Processus de candidature plus simple
- › **Candidats éligibles:** Réservé aux établissements scolaires
- › **Nombre de participants:** Entre 2 et 6 établissements
- › **Durée:** 1 à 2 ans (ou 1 à 3 ans pour les projets de mobilités longues d'élèves)
- › **Budget:** Maximum 99 000 EUR par an

PARTENARIATS STRATÉGIQUES SOUTENANT LES ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES

Les partenariats stratégiques soutenant les échanges de bonnes pratiques permettent aux établissements scolaires d'**élargir leurs réseaux internationaux** grâce à la coopération avec différents partenaires comme des organisations de jeunesse, des universités ou des entreprises, et avec d'autres établissements scolaires.

- › **Principales caractéristiques:** – Coopération avec différentes organisations
– Budget plus important
- › **Candidats éligibles:** Toute organisation active dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse
- › **Nombre de participants:** Minimum 3 organisations, pas de limite maximale
- › **Durée:** 1 à 3 ans
- › **Budget:** Maximum 450 000 EUR

PARTENARIATS STRATÉGIQUES SOUTENANT L'INNOVATION

Ce type de partenariat offre la possibilité de **développer, tester et transférer des produits ou méthodes innovants**. Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, les projets peuvent solliciter des subventions pour des travaux aboutissant à des résultats spécifiques, ainsi que des fonds supplémentaires pour diffuser ces résultats.

- › **Principales caractéristiques:** – Budget spécifique pour les *productions intellectuelles* et les *événements à effet multiplicateur*
- › **Candidats éligibles:** Toute organisation active dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse
- › **Nombre de participants:** Minimum 3 organisations, pas de limite maximale
- › **Durée:** 1 à 3 ans
- › **Budget:** Maximum 450 000 EUR

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'INSPIRATION

OU D'UN PARTENAIRE?

CONSULTEZ LES PLATEFORMES EN LIGNE ERASMUS+

eTwinning



— www.etwinning.net/fr/pub/index.htm —

La plateforme Erasmus+ eTwinning est la **plus grande communauté en ligne** d'établissements scolaires d'Europe. Les enseignants peuvent s'inscrire et participer à diverses activités:

- › Discussions avec des collègues
- › Projets en ligne entre plusieurs classes
- › Réseaux de pairs et développement professionnel
- › Développement d'idées de projets Erasmus+ avec des enseignants d'autres pays

Tout travail effectué sur eTwinning bénéficie d'un environnement en ligne sécurisé.

LA PLATEFORME SCHOOL EDUCATION GATEWAY

SchoolEducationGateway

— <https://www.schooleducationgateway.eu/fr/pub/index.htm> —

La plateforme School Education Gateway est un guichet unique pour les enseignants, les experts, les décideurs politiques et autres acteurs européens dans le domaine de l'enseignement scolaire.

Les établissements scolaires qui souhaitent entamer un projet Erasmus+ y **trouveront une multitude d'outils utiles**:

- › Un catalogue et un outil de recherche des formations et autres possibilités de mobilité
- › Un outil de recherche pour les partenaires des partenariats stratégiques
- › Un cours de formation en ligne expliquant comment préparer une candidature Erasmus+

LA PLATEFORME DES RÉSULTATS DES PROJETS ERASMUS+

— <http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects> —

Cette plateforme permet de consulter **une description, les résultats et les coordonnées utiles** de tous les projets Erasmus+.

Vous y trouverez des exemples de projets Erasmus+. La plateforme propose des bonnes pratiques et des exemples de réussite, une source d'inspiration idéale pour ceux qui ont des idées de projet!



PRÉPARATION D'UN PROJET ERASMUS+

Vous pensez qu'un des volets du programme Erasmus+ peut intéresser votre établissement scolaire? Pour en savoir plus, consultez les sources d'informations suivantes:

CONTACTEZ VOTRE AGENCE NATIONALE

Les agences nationales Erasmus+ sont chargées de la mise en œuvre du programme dans leur pays. Elles organisent des séances d'information et offrent un soutien et des conseils précieux aux candidats potentiels. L'agence de votre pays peut répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir sur Erasmus+.

Utilisez ce lien pour trouver votre agence:

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/contact_fr

DÉCOUVREZ LE GUIDE DU PROGRAMME ERASMUS+

Le guide du programme contient toutes les informations dont vous avez besoin pour soumettre une candidature pour les différents volets du programme Erasmus+. Publié chaque année avec l'appel à propositions Erasmus+, il est disponible dans toutes les langues officielles de l'UE. Rendez-vous sur le site Web de votre agence nationale pour en obtenir la dernière version.

CONSULTEZ LE GUIDE ERASMUS+ À L'ATTENTION DES RESPONSABLES SCOLAIRES

Cette publication de l'UE aide les chefs d'établissement et les enseignants souhaitant monter un projet Erasmus+. Elle explique les différentes étapes du processus de candidature et donne des exemples concrets de projets pouvant être source d'inspiration. Il s'agit donc d'un outil utile, aussi bien pour les nouveaux arrivants que pour les candidats expérimentés. La dernière version du guide est disponible sur la plateforme School Education Gateway — https://www.schooleducationgateway.eu/fr/pub/resources/guide_for_school_leaders2.htm — ou sur le site internet de votre agence nationale.

COMMENT SOUMETTRE SA CANDIDATURE

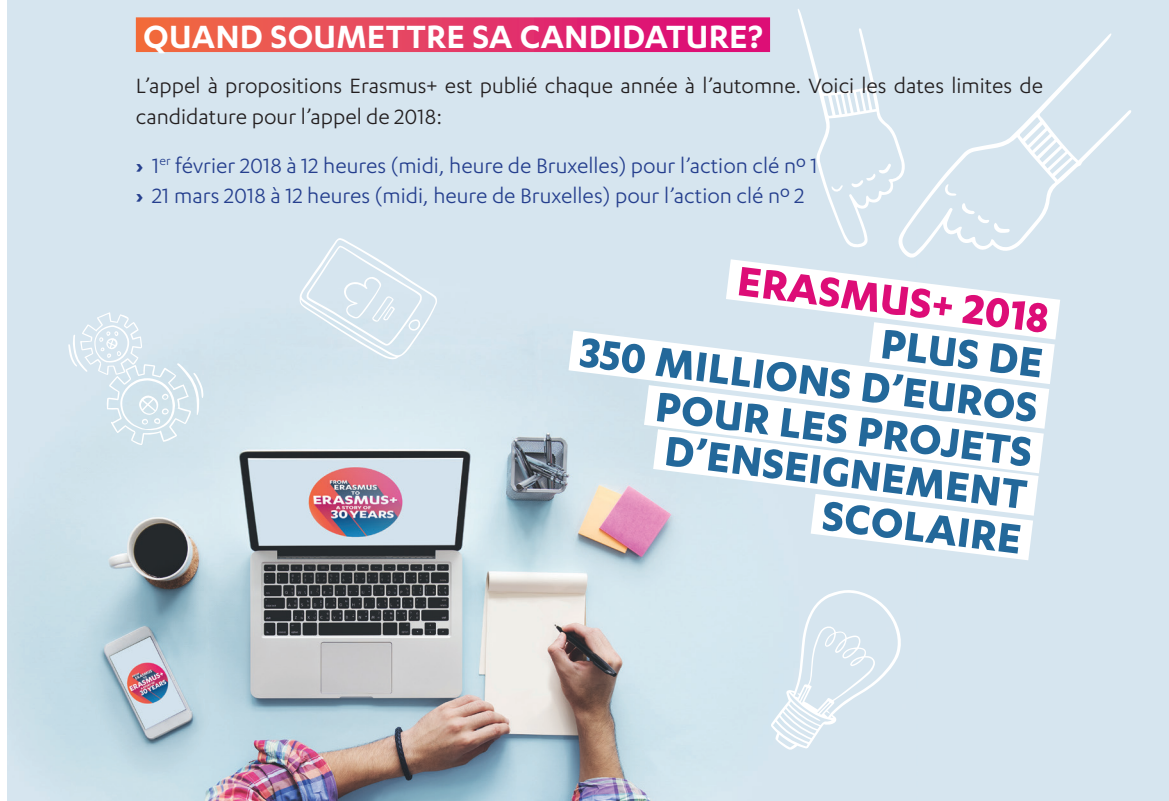
Les candidatures doivent être présentées aux agences nationales Erasmus+ situées dans chacun des 33 pays participant au programme: les 28 États membres de l'UE, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Turquie. Vous trouverez un lien vers les formulaires de candidature sur les sites internet des agences nationales.

Les candidatures au titre de l'action n°1 doivent être présentées à l'agence nationale du pays où se trouve l'établissement. Pour l'action clé n°2, les partenaires choisissent l'organisation coordinatrice, laquelle soumet alors la demande à son agence nationale au nom de l'ensemble des partenaires.

QUAND SOUMETTRE SA CANDIDATURE?

L'appel à propositions Erasmus+ est publié chaque année à l'automne. Voici les dates limites de candidature pour l'appel de 2018:

- 1^{er} février 2018 à 12 heures (midi, heure de Bruxelles) pour l'action clé n°1
- 21 mars 2018 à 12 heures (midi, heure de Bruxelles) pour l'action clé n°2



Office des publications

© Union européenne, 2017

Toutes les photos © Shutterstock.

La reproduction est autorisée, moyennant mention de la source.

La politique de réutilisation de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330, 14.12.2011, p. 39).

Print ISBN 978-92-79-73939-2 doi:10.2766/699560 NC-05-17-057-FR-C

PDF ISBN 978-92-79-73942-2 doi:10.2766/027136 NC-05-17-057-FR-N